



Mairie de LA BARRE DE
MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 Mars 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Mars à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 12 mars 2019 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 19.

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,

M. Habib CHEHADE, Mmes ROYER Martine et Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, MM. Yannick GUIBERT et Bénédicte ROLLAND, Mmes Nathalie GIVELET, Corinne MARTEL, M. Willy BLANCHARD, Mmes Marie-Claire BUCCHI et Martine GIRARD, conseillers municipaux.

Excusées : Mme Isabelle DELAPRE représentée par Sandra GAUVRIT et Virginie MESSAGER représentée par Mme Marie-Claire BUCCHI.

Absents : MM. Serge LANDAIS, Philippe RAFFIN et Yvon GALLERAND.

M. Benedict ROLLAND a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

N° 2019-36 : Affaires budgétaires - Budget principal Commune : Approbation du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Dominique MARTINEAU, 3^{ème} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la Commune dressé par Monsieur Pascal DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale (A)	2 418 119,52	4 615 392,23	7 033 511,75
	Titres de recettes émis (B)	667 544,78	3 972 103,04	4 639 647,82
	Restes à réaliser (C)	283 040,69		289 141,31
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales (D)	2 418 119,52	4 615 392,23	7 033 511,75
	Engagements (E)	-	-	0,00
	Mandats émis (F)	1 047 752,27	3 283 859,46	4 331 611,73
	Dépenses engagées non mandatées (G)	289 141,31	-	289 141,31
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent (B-F)	0,00	688 243,58	308 036,09
	Déficit (F-B)	380 207,49	0,00	0,00
	Solde des Restes à réaliser			
	Excédent (C-G)	0,00	0,00	0,00
	Déficit (G-C)	6 100,62	0,00	6 100,62
RESULTAT REPORTE	Excédent	371 782,54	1 112 065,03	1 483 847,57
	Déficit	-	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Résultat de l'ex. + résultat reporté			
	Excédent	0,00	1 800 308,61	1 785 783,04
	Déficit	14 525,57	0,00	0,00

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	371 782,54	0,00	-380 207,49	-8 424,95
Fonctionnement	1 207 541,83	95 476,80	688 243,58	1 800 308,61
TOTAL	1 579 324,37	95 476,80	308 036,09	1 791 883,66

- **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser énumérés dans l'état ci-joint,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2019-37 : Budget principal de la Commune : Affectation des résultats d'exploitation 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif du budget principal de la commune, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de **1.800.308,61 €**,

Sur avis favorable de la commission des finances et à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture 2018 du budget principal comme suit :

Fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	688 243,58
B - Résultats antérieurs reportés	1 112 065,03
C - Résultat à affecter (A + B (hors restes à réaliser))	1 800 308,61
Investissement	
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	-8 424,95
D 001 (besoin de financement)	-8 424,95
R 001 (excédent de financement)	
E -Solde des restes à réaliser d'investissement	-6 100,62
Besoin de financement	-6 100,62
Excédent de financement	
Besoin de financement F (=D+E)	-14 525,57
Affectation = C (=G+H)	1 800 308,61
1) G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	514 525,57
2) H - Report en fonctionnement	1 285 783,04
EXCEDENT REPORTE R 002	1 285 783,04

N° 2019 - 38 : Affaires budgétaires - Budget Principal Commune 2018 : approbation du compte de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal de la Commune exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **déclare** que le Compte de Gestion du **budget principal de la Commune**, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2019 - 39 : Affaires budgétaires - Budget Principal Commune : vote du Budget Primitif 2019.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la Commune, dont la balance générale s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
DEPENSES	3 038 908,46	4 782 529,24	7 821 437,70
Dépenses réelles	2 701 487,00	3 119 567,04	5 821 054,04
Restes à réaliser	289 141,31	0,00	289 141,31
Opérations d'ordre	39 855,20	114 345,00	154 200,20
Virement Fonct/Invest	0,00	1 548 617,20	1 548 617,20
Résultats reportés	8 424,95	0,00	8 424,95
RECETTES	3 038 908,46	4 782 529,24	7 821 437,70
Recettes réelles	1 059 855,57	3 489 941,00	4 549 796,57
Restes à réaliser	283 040,69	0,00	283 040,69
Opérations d'ordre	147 395,00	6 805,20	154 200,20
Virement Fonct/Invest	1 548 617,20	0,00	1 548 617,20
Résultats reportés		1 285 783,04	1 285 783,04

M. le Maire ajoute :

* qu'en section de fonctionnement, compte tenu des crédits ouverts en dépenses et des recettes envisagées, il est possible de procéder au virement d'une somme de 1.548.617,20 € vers la section d'investissement,

* qu'en section d'investissement, ont été reportés en dépenses les résultats de l'exercice 2018 (8.424,95 € en résultats reportés et 289.141,31 € en restes à réaliser) et a été affectée en recettes une somme de 514.525,57 € au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **approuve** le projet de Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la Commune, tel qu'il est présenté ci-dessus et dont la balance générale s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **7.821.437,70 €**.

N° 2019 - 40 : Affaires budgétaires - Budget annexe « Lotissement Le Marais » : approbation du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique MARTINEAU, 3^{ème} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe " Lotissement Le Marais " dressé par Monsieur Pascal DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	-94 088,40		42 748,86	-51 339,54
Fonctionnement	-36 033,25		-5 385,93	-41 419,18
TOTAL	-130 121,65	0,00	37 362,93	-92 758,72

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2019 - 41 : Affaires budgétaires - Budget annexe "Lotissement Le Marais" - Exercice 2018 : approbation du compte de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 du budget annexe "lotissement communal Le Marais " et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **Déclare** que le Compte de Gestion du **budget annexe "lotissement Le Marais"**, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2019 - 42 : Affaires budgétaires – budget annexe du lotissement « Le Marais » : vote du Budget Primitif 2019.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 du Budget annexe « lotissement Le Marais », dont la balance générale s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
DEPENSES	51 339,54	92 768,72	144 108,26
Résultats reportés	51 339,54	41 419,18	92 758,72
Dépenses réelles		10,00	10,00
Restes à réaliser			0,00
Opérations d'ordre		51 339,54	51 339,54
RECETTES	51 339,54	92 768,72	144 108,26
Résultats reportés			0,00
Recettes réelles		92 768,72	92 768,72
Restes à réaliser			0,00
Opérations d'ordre	51 339,54		51 339,54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **approuve** le projet de Budget Primitif 2019 du Budget annexe « lotissement Le Marais », tel qu'il est présenté ci-dessus et dont la balance générale s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **144.108,26 €**.

N° 2019 - 43 : Affaires budgétaires - Budget annexe « Lotissement La Francinière » : approbation du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique MARTINEAU, 3^{ème} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe " Lotissement La Francinière " dressé par Monsieur Pascal DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	-95 900,91		-3 557,79	-99 458,70
Fonctionnement	0,50			0,50
TOTAL	-95 900,41	0,00	-3 557,79	-99 458,20

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2019 - 44 : Affaires budgétaires - Budget annexe "Lotissement La Francinière" - Exercice 2018 : approbation du compte de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 du budget annexe "lotissement communal La Francinière " et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **Déclare** que le Compte de Gestion du **budget annexe "lotissement La Francinière"**, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2019 - 45 : Affaires budgétaires – budget annexe du lotissement « la Francinière » : vote du Budget Primitif 2019.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 du Budget annexe « lotissement La Francinière », dont la balance générale s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
DEPENSES	877 417,40	768 968,70	1 646 386,10
Résultats reportés	99 458,70		99 458,70
Dépenses réelles	10 000,00	668 510,00	678 510,00
Restes à réaliser			0,00
Opérations d'ordre	767 958,70	100 458,70	868 417,40
RECETTES	877 417,40	768 968,70	1 646 386,10
Résultats reportés		0,50	0,50
Recettes réelles	777 958,70	70 009,50	847 968,20
Restes à réaliser			0,00
Opérations d'ordre	99 458,70	698 958,70	798 417,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **approuve** le projet de Budget Primitif 2019 du Budget annexe « lotissement La Francinière », tel qu'il est présenté ci-dessus et dont la balance générale s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **1.646.386,10 €**.

N° 2019 - 46 : Affaires foncières : Bilan des acquisitions et cessions exercice 2018.

M. le Maire rappelle que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de plus de 2.000 habitants, les acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année écoulée doivent faire l'objet d'un bilan soumis au conseil municipal et joint au compte administratif, cette information donnant lieu à une délibération de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **prend note** du bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées au cours de l'année 2018 et telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous.

PROPRIETAIRE	ACQUISITION/ CESSION	BATI NON BATI	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	SURFACE	DATE DECISION	PRIX PRINCIPAL
CROCHET Vincent	C	NB	AN N°303	Lot. Cal Le Marais	418	06/03/2018	40.128,00 €
GANET Jérôme	C	B	AE n° 38 et 483	Ch. des Muletiers	1227	30/03/2018	145.000,00 €
SCI CIEL BLEU	C	NB	AL n°224	ZA du Rampy	1559	/01/2018	29.932,80 €
VAIRE Sébastien	C	NB	B n°2602	Digue des Gâts	801	06/03/2018	160,20 €
CCOMM	C	NB	AL n°44, 85, 70 71,72 73, 74, 190, 86 et 197	Zone artisanale le Rampy Le Petit Boisillon	41037	01/02/2018	18.289,65 €

N° 2019 - 47 : Affaires financières - Fiscalité directe locale pour 2019.

M. le Maire rappelle qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2018, le Conseil Municipal avait fixé comme suit le taux des 3 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 21,21 %
- Foncier non bâti : 45,90 %
- Foncier bâti : 15,10 %

M. le Maire donne alors connaissance à l'Assemblée des renseignements portés sur l'état de notification des taux pour 2019, lequel fait notamment ressortir un produit fiscal à taux constant 2019 (bases 2019 x taux 2018) de 2.058.951,00 €

M. le Maire présente alors à l'Assemblée le projet de budget primitif pour 2019, dans lequel est intégré un produit fiscal attendu de 2.058.951,00€ résultat d'un maintien de l'ensemble des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie, et de la taxe foncière non-bâtie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir comme suit les taux des taxes pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 21,21 %
- Foncier non bâti : 45,90 %
- Foncier bâti : 15,10 %

- **Fixe** en conséquence le montant des contributions 2019 à **2.058.951,00 €**.

N° 2019 – 48 : Affaires financières - Subventions de fonctionnement au profit de divers organismes 2019.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions formulées par la commission des Finances en vue de l'attribution de subventions de fonctionnement au profit de diverses associations, propositions d'un montant global de 26.221,71€.

Le Conseil Municipal,
après avoir étudié les propositions de la commission des Finances,
vu les crédits ouverts au budget de l'exercice 2019,
après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne** son accord pour l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes (voir tableau ci-après) au titre de l'exercice 2019, d'un montant global de 26.221,71€,

ORGANISMES	Montant
ADMR	11 154,71 €
Association Culturelle Fromentine	10 000,00 €
Union Nationale des Combattants	80,00 €
Comité Cycliste Montois	157,00 €
As. Aéroplane Club de Fromentine (Ligue Char à Voile)	3 500,00 €
As. Les Jardins Partagés	350,00 €
AFORBAT Vendée	240,00 €
Chambre des Métiers de la Vendée (URMA ESFORA VENDEE)	40,00 €
Maison Familiale "La Rivière" -St Jean-de-Monts -	120,00 €
Maison Familiale Rurale - Bournezeau -	40,00 €
CFA-MER St Gilles Croix de Vie	40,00 €
"Les Amis de la Santé" (comité Vendée)	50,00 €
Papillons Blancs de vendée -ADAPEI-	50,00 €
Restaurants du Cœur - La Roche/Yon	50,00 €
La Croix d'Or - Section de Beauvoir-sur-Mer	50,00 €
Banque Alimentaire de Vendée -La Roche/Yon	50,00 €
Le Souvenir Français - St Jean de Monts -	50,00 €
UDAF 85	50,00 €
Secours Populaire Français (Comité de La Roche sur Yon)	50,00 €
Croix Rouge Française (Unité Locale de Challans)	50,00 €
Secours Catholique de Vendée	50,00 €
TOTAL GENERAL	26 221,71 €

- **autorise** M. le Maire à procéder au versement de ces subventions,
- **dit que** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 6574).

N° 2019 - 49 : Affaires financières - Convention avec l'association Esnov' Chantiers de Challans pour réalisation de chantiers d'insertion.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune fait régulièrement appel à l'association ESNOV' Chantiers de Challans (organisme chargé de mettre en place dans les collectivités des chantiers d'insertion pour lutter contre l'exclusion professionnelle des demandeurs d'emploi), en vue de la réalisation de divers chantiers collectifs.

M. le Maire propose alors à l'Assemblée la signature d'une nouvelle convention avec cette association pour 2019, en vue notamment de la réalisation de divers travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** pour participer à la mise en œuvre sur la commune, de nouveaux chantiers collectifs d'insertion en 2019,
- **autorise** la signature de conventions à intervenir avec l'Association ESNOV 'Chantiers de Challans, moyennant une enveloppe maximale de 5.000€ et dont le montant définitif sera calculé dans cette limite, en fonction de la main d'œuvre effectivement fournie,
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires à cette dépense lors du vote du prochain budget primitif (article 6218).

N° 2019 - 50 : Affaires financières - Projet de classe découverte de l'école privée : demande de subvention.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'école privée envisage d'organiser une sortie pédagogique au Puy du Fou les 6 et 7 juin prochains. Cette sortie serait organisée sur une seule journée pour les élèves de la maternelle et sur deux jours avec couchage pour les enfants en élémentaire.

A cette occasion, l'école sollicite une aide financière de la Commune, estimée à 915,00 € pour l'ensemble des élèves dont 41 enfants de la Commune (20 en élémentaire et 21 en maternelle).

M. le Maire propose aujourd'hui au conseil de donner son accord pour une participation communale à ce séjour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des Finances et à la majorité des suffrages exprimés (14 voix Pour et 2 voix Contre) :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 915,00 € au profit de l'école privée dans le cadre de cette sortie pédagogique.
- **Dit que** la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours

Monsieur GUILLEMARD explique qu'il vote contre car selon lui, il s'agit plus d'un voyage de fin d'année scolaire qu'un projet pédagogique.

N° 2019 – 51 : Demande de subvention Etat (fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour acquisition protection individuelle policier municipal (camera piéton).

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'acquisition par la commune d'un système de protection individuelle du policier municipal (camera piéton), d'un montant de 684,00 €, la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, d'un montant forfaitaire de 200,00€ par camera.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter cette aide financière de l'Etat et de l'autoriser à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à la majorité des suffrages exprimés (14 voix Pour et 1 voix Contre) :

- **adopte** les dispositions énumérées ci-dessus.

Monsieur GUIBERT considère que la caméra n'est pas nécessaire à l'exercice des fonctions du policier municipal car nous sommes dans un village paisible. Madame GIVELET explique que l'utilisation de cette caméra permet au policier municipal d'exercer ses missions plus sereinement et d'apaiser la situation dans certaines conditions.

N° 2019- 52 : Affaires Financières : « Course des Ridins » du 1^{er} septembre 2019 : tarification inscription.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'organisation de la manifestation inscrite au programme des animations municipales d'été et intitulée « course des Ridins », course pédestre qui se déroulera le 1^{er} septembre prochain.

Dans le cadre de cette organisation, il y aurait lieu de créer et fixer dès à présent les modalités d'inscription des participants telles que proposées ci-dessous :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

Epreuve / Distance	Rando/Marche Nordique 10 km	Courses 5/6 km et 10km		Course 20 km		Courses Jeunes
		FFA FFTri	NL	FFA FFTri	NL	
Catégorie		FFA FFTri	NL	FFA FFTri	NL	Lic/NL
Inscription en ligne	5,00€	8,00€	11,00€	10,00€	13,00€	- €
Inscription sur place	6,00€	13,00€	16,00€	15,00€	18,00€	2,00€

- **adopte** l'ensemble des dispositions énumérées ci-dessus,
- **précise** que les recettes issues de cette course seront intégrées à la régie de recettes des animations sportives municipales,
- **charge** M. le Maire de prendre toutes les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente décision.

N°2019 - 53 : Convention avec l'ONF pour divers travaux paysagers d'entretien divers en forêt domaniale.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF doit réaliser en forêt domaniale des travaux d'entretien paysager et divers, pour un montant de 9.555,00 € et se décomposant ainsi :

DESCRIPTIF DES TRAVAUX-LOCALISATION	MONTANT FORFAITAIRE
<p>Travaux d'entretien paysager et divers, entretien paysager des aires de pique-nique</p> <p>La Corsive, Phare de l'Ecole de Voile, la Bergère, la Garenne, aire de la Grande Côte, Pey de la Blet, Promenade de l'école de voile, Parcelles 16,17,21, 23, 26</p> <p>Débroussaillage paysagé, Mise en sécurité par abattage Broyage des rémanents Menus entretiens sur les mobiliers</p>	3.350,00 €,
<p>Travaux d'entretien paysager swing Golf</p> <p>Débroussaillage paysagé</p>	1.060,00 €
<p>Travaux sur lisières – 300 ml tronçon Bergère/Ch. de la Bosse</p> <p>Traitement paysagé de la lisière urbaine – relevé de couvert ; broyage des branches</p>	1.150,00 €
<p>Travaux sur lisières – 120 ml av. de l'Estacade</p> <p>Traitement paysagé de la lisière urbaine – relevé de couvert</p>	830,00 €
<p>Travaux sur lisières – 990 ml rue des Voiliers et route de la Grande Côte</p> <p>De la lisière urbaine telle que travaillée en 2017 sur les tronçons concernés,</p>	1.100,00 €

Passage de débroussailleuse sur rejets, menus élagages si besoin	
Travaux d'investissement touristique (fourniture de mobilier bois (Bergère))	2.065,00 €
Enlèvement de l'existant le cas échéant, fourniture et pose 2 tables en chêne ou signalétique bois	
Montant total	9.555,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- donne** son accord sur ce projet de travaux,
- autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ONF,
- décide** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2019.

Monsieur GUIBERT souhaiterait qu'il puisse y avoir des bancs en forêt domaniale. Monsieur le Maire répond qu'il faut questionner l'ONF à ce sujet.

N° 2019 - 54 : Eclairage Public - Convention avec le SyDEV pour travaux d'effacement de réseaux avenue de l'Estacade (phase 3),

M. le Maire informe l'assemblée que le SyDEV propose la signature d'une convention en vue des effacements de réseaux avenue de l'Estacade (phase 3), moyennant une participation financière de la Commune de 78.928,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le SYDEV, ainsi que tout autre document s'y rapporter et à verser en temps utiles la participation communale correspondante,
- **dit que** cette dépense sera inscrite sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

N° 2019 - 55 : Eclairage public - Convention avec le SyDEV pour travaux neufs d'éclairage rive gauche du Port du Pont Neuf.

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du programme des travaux neufs d'éclairage public il y aurait lieu d'autoriser l'inscription de l'opérations suivante :

- ❖ Rive gauche du Port du Pont Neuf, ajout de deux points lumineux par le SYDEV, moyennant une participation communale de 6.786,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le SYDEV, ainsi que tout autre document s'y rapporter et à verser en temps utiles la participation communale correspondante,
- **dit que** cette dépense sera inscrite sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

N° 2019 - 56 : Eclairage public - Convention avec le SyDEV pour travaux de rénovation.

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du programme des travaux d'extension du réseau d'éclairage public, il y aurait lieu d'autoriser l'inscription de l'opérations suivante :

- ❖ Travaux de rénovation suite à la visite du réseau réalisée par le SYDEV en février 2019 (intervention Rte de la Grande Côte armoire n°9 - dépose commande et repose coffret), moyennant une participation communale de 624,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le SYDEV, ainsi que tout autre document s'y rapportant et à verser en temps utiles la participation communale correspondante,
- **dit que** cette dépense sera inscrite sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Monsieur GUIBERT indique que le parking de l'Espace Terre de Sel est allumé toute la nuit.

N° 2019 - 57 : - Occupation du domaine public « manèges » : Saison estivale 2019,

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de la saison estivale 2019, une consultation d'appel à candidature a été publiée en vue de l'installation et l'exploitation de manèges enfantins et/ou attractions foraines dans les conditions suivantes :

– **Lot 1** Emplacement d'environ 160m² situé Place de la Fontaine à Fromentine (manèges enfantins),

– **Lot 2** Emplacement d'environ 730 m² situé entre la Mairie de La Barre de Monts et l'école publique « La porte des Iles », en façade de la route de Saint-Jean-de-Monts (manèges enfantins et/ou attractions foraines).

1) Durée d'occupation :

La période d'occupation s'étend du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019 (montage et démontage compris).

2) Redevance d'occupation :

– Lot 1

Forfait par manège 100 m² et inférieur : 1.417,00 €

Forfait au-delà de 100m² et par tranche de 50 m² : 716,60 €

– Lot 2

Forfait par manège 100 m² et inférieur : 1.130,00 €

Forfait au-delà de 100m² et par tranche de 50 m² : 570,00 €

– Pour les deux lots :

Période supplémentaire par mois et par manège du 1^{er} octobre 2019 au 30 novembre 2019 forfait : 51,00 €

A l'issue de cette consultation (remise des candidatures fixée au 15 février 2019) une seule enveloppe a été réceptionnée pour le lot 1 - emplacement d'environ 160m² situé Place de la Fontaine à Fromentine (manèges enfantins).

M. Mme ROUFFIGNAT Éric ont fait acte de candidature.

Le lot 2 emplacement d'environ 730 m² situé entre la Mairie de La Barre de Monts et l'école publique « La porte des Iles », en façade de la route de Saint-Jean-de-Monts (manèges enfantins et/ou attractions foraines) est déclaré infructueux.

Dans ces conditions, M. le Maire propose à l'assemblée de retenir la candidature de M. et Mme ROUFFIGNAT Éric et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix Pour et 1 abstention) :

– **Décide** de retenir la candidature de Monsieur et Madame ROUFFIGNAT pour l'installation d'attractions foraines durant la saison estivale 2019,

– **Autorise** M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public et tous documents à intervenir entre la Commune et Monsieur et Madame ROUFFIGNAT.

Affaires et Informations diverses

- a pris connaissance :

- Compte-rendu des 12 février et 6 mars 2019 décembre 2018 de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts,
- Accusé réception de M. le Président de la République suite à l'envoi du cahier de doléances,

➤ **Décisions du Maire** prises en application de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du 08 avril 2014 (art. L.2122.22 du CGCT) :

N°	DATE	OBJET
2019-31	07/03/2019	Dératisation - désinfection - désinsectisation Restaurant scolaire du Querry - contrat avec ECOLAB PEST France SAS (forfait annuel 895,10 € HT)
2019-32	07/03/2019	Dératisation (surmulots réseaux Eaux pluviales Fromentine) - contrat avec ECOLAB PEST France SAS (forfait annuel 871,81 € HT)
2019-33	12/03/2019	Travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine : mission de contrôle technique de construction (2,978,00 € HT, soit 3,573,60 € TTC) et mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées (HAND Att) (190,00€HT, soit 228,00 € TTC) au profit du Bureau APAVE
2019-34	12/03/2019	Travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine : mission de coordination SPS (2.587,50, € HT, soit 3.105,00 € TTC) au profit du Bureau APAVE
2019-35	19/03/2019	Refonte du site internet de la Commune -marché au profit de la Société INOVAGORA de Compiègne (60) (Coût forfaitaire de la mission : 8.607,50 € HT, soit 10.329,00 € TTC)

M. GUIBERT regrette l'incivilité de certaines personnes et déplore les dépôts d'encombrants et d'ordures autour des points d'apport volontaires, notamment celui près de l'école. Il demande s'il serait possible de mettre un panneau d'information à destination des usagers. Monsieur le Maire précise que ces comportements sont constatés également sur les communes voisines et que malheureusement, il est difficile de faire changer les mentalités.

Il rappelle que la suppression de la benne à déchets verts dans la ZA du RAMPY a permis de supprimer les dysfonctionnements constatés lorsque la benne était en place.

Madame BUCHI demande où en est l'installation de la table de Ping Pong. Monsieur le Maire répond que la table livrée était ébréchée. La table sera prochainement installée.

Madame BUCHI demande où en est le projet de végétalisation du remblai. Monsieur le Maire et Madame GAUVRIT indique que les plants sont commandés et devraient être mis en œuvre en juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Bénédict ROLLAND

Pascal DENIS

➤ **Les Conseillers Municipaux**